

Cas type OL PA-01

SYSTÈME MIXTE OVIN LAIT-BOVIN VIANDE, PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

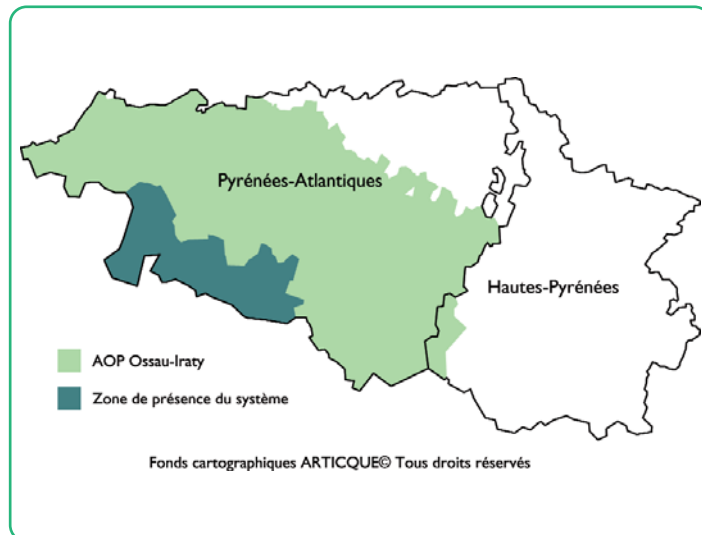


Petite structure traditionnelle transhumante

1,2 UMO exploitant, 0,5 UMO bénévole, 22 ha de SAU, 10 ha de landes, 280 brebis Manech de plus de 6 mois, 1^{er} agnelage à deux ans, 12 vaches Blonde d'Aquitaine, 30700 l de lait produit en AOP Ossau-Iraty



Ce système transhumant mixte ovin lait - bovin viande des Pyrénées-Atlantiques est majoritairement présent dans la région de la Montagne Basque. Il se caractérise par une conduite traditionnelle des brebis où les agnelles sont mises à la reproduction pour une première mise bas à 2 ans. Les surfaces fourragères sont limitées, peu productives avec une forte utilisation des estives en été. L'atelier bovin viande est un système naisseur broutards de race Blonde d'Aquitaine transhumant.



Localisation du cas-type



RESEAUX D'ELEVAGE



INSTITUT DE L'ELEVAGE



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE



CNBL
Comité National
Brebis Laitières

PRÉSENTATION DU SYSTÈME

Le troupeau ovin lait est constitué de 280 brebis présentes à la mise bas de race Manech, généralement tête noire. Les agnelles sont mises à la reproduction à 2 ans et les agnelages démarrent la première quinzaine de novembre pour un début de traite au 10 décembre.

Le volume de lait produit entre le 10 décembre et le 30 juin est de 30700 litres. La conduite du troupeau respecte les conditions de production de l'AOP Ossau-Iraty.

Le troupeau bovin viande est quant à lui constitué de 12 vaches suitées de race Blonde d'Aquitaine et 6 broutards ou broutardes de race pure sont vendus chaque année.

La surface agricole utile (SAU) est uniquement composée de prairies permanentes (22 ha) complétée par 10 ha de landes et de parcours privés.

À cela s'ajoute l'utilisation d'estives collectives. La transhumance démarre mi-mai pour les antenaises et les brebis taries, début juillet pour le reste du troupeau laitier. Au retour d'estive fin septembre, les antenaises sont mises en pension pendant 220 jours jusqu'au mois de mai suivant pour une première mise bas à 2 ans.

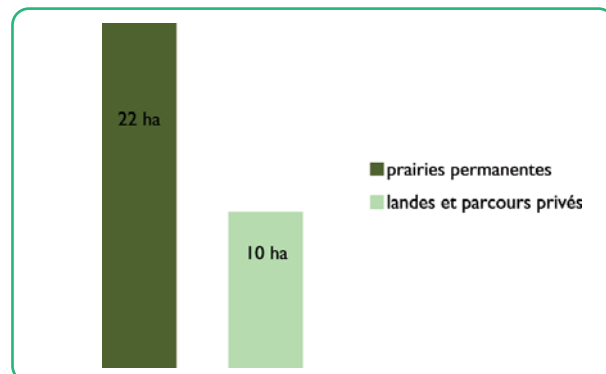
SFP : 22 ha
Cheptel : 51,4 UGB

Chargement apparent : 2,3 UGB/ha

Transhumance estivale : plus de 3 mois pour la totalité du troupeau

Transhumance hivernale : 7 mois pour les antenaises

Assolement

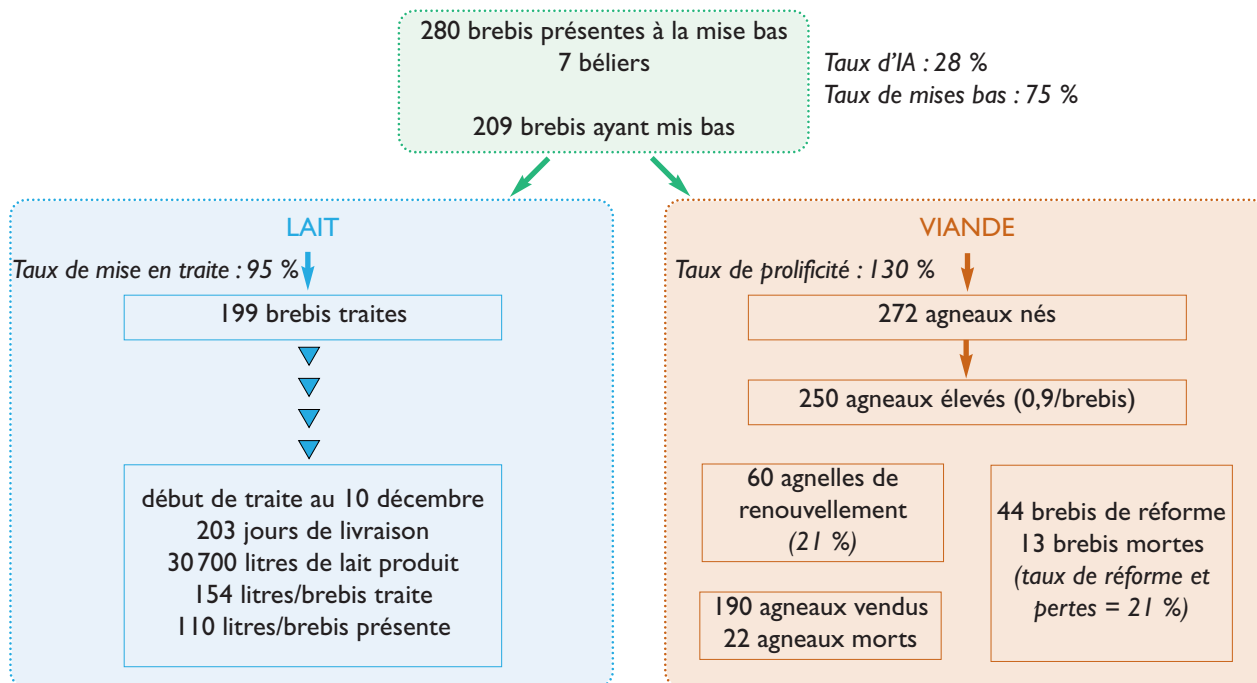


Aquitaine



LA CONDUITE DU TROUPEAU OVIN LAIT

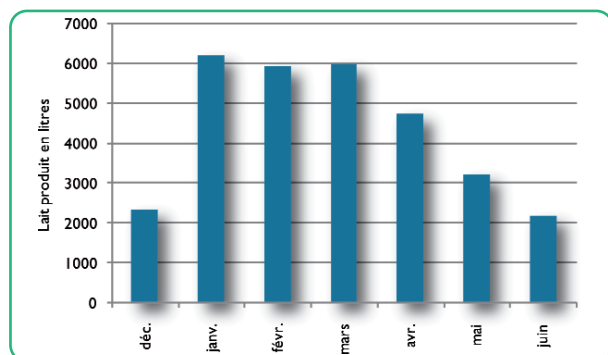
Schéma de fonctionnement : 38 UGB



La lutte se déroule à partir de la 2^{ème} quinzaine de juin, 40 % des brebis adultes sont inséminées. Les mises bas démarrent la deuxième semaine de novembre et ont lieu majoritairement entre le 15 novembre et le 31 décembre. Après une période d'allaitement des agneaux de 4 semaines, la période de livraison du lait démarre le 10 décembre et se termine le 30 juin.

La totalité des agnelles de renouvellement est issue du troupeau et les 190 agneaux commercialisés respectent les conditions de production du label rouge « Agneau de Lait des Pyrénées ».

Répartition mensuelle de la production laitière

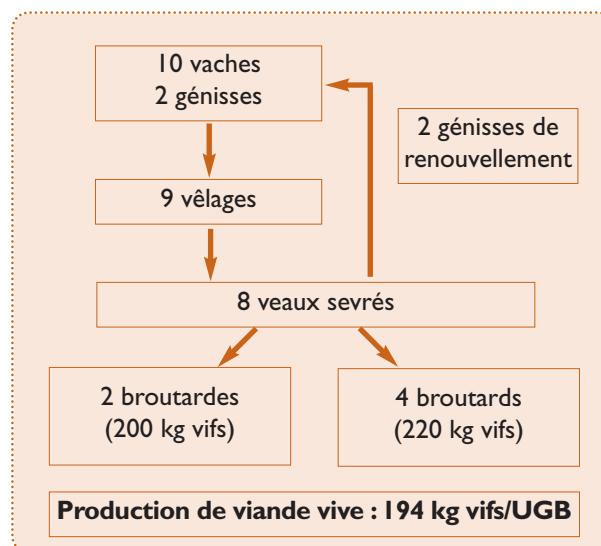


Les brebis adultes démarrent leur lactation à 1,7 litre de lait par jour et produisent 154 litres à la traite en un peu plus de 200 jours.

La qualité est conforme aux règles de la grille de paiement du lait.

LA CONDUITE DU TROUPEAU BOVIN VIANDE

Schéma de fonctionnement : 13,4 UGB



Le troupeau bovin viande est constitué de 12 femelles de race Blonde d'Aquitaine. Les vaches sont réformées maigres à 650 kg vifs et 6 broutards sont vendus chaque année (2 femelles à 200 kgv et 4 mâles à 220 kgv).

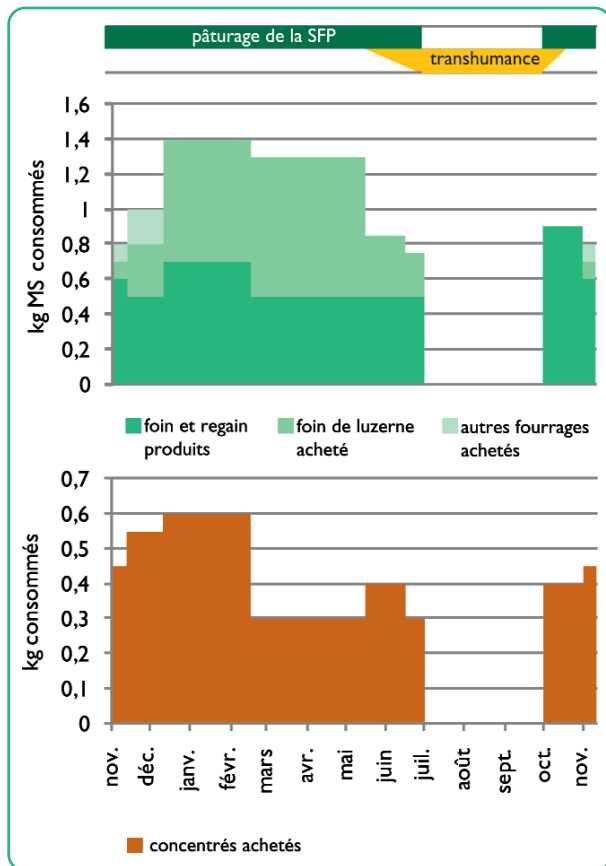


L'ALIMENTATION DES TROUPEAUX

L'exploitation achète 35 % de ses besoins en fourrages et la totalité des concentrés. Les brebis sont nourries avec une ration à base de foin et de regain récoltés sur l'exploitation et du foin de luzerne acheté, complété par du maïs grain et un complément azoté. En fin de gestation et pendant l'allaitement, la ration est complétée par de la luzerne déshydratée ou de la pulpe de betterave déshydratée et un aliment complet.

Les vaches allaitantes sont nourries principalement avec les fourrages produits sur l'exploitation (enrubanné et foin) auxquels s'ajoutent 400 kg MS de maïs doux par UGB et par an, complétés par 310 kg de concentrés et de correcteur azoté par UGB et par an.

Conduite de l'alimentation du lot principal de brebis (/brebis/jour)



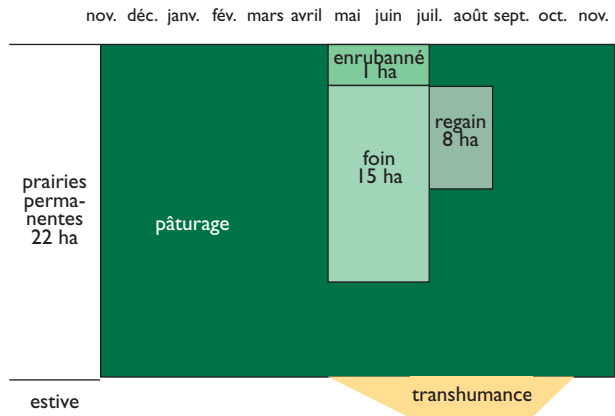
Besoins annuels en fourrages et en concentrés des ateliers ovin lait et bovin viande

	Par brebis	Par agnelle	Total troupeau ovin lait	Total troupeau bovin viande
Fourrages produits	113 kg MS	68 kg MS	36 TMS	19 TMS
Fourrages achetés	86 kg MS	0 kg MS	24 TMS	5 TMS
Fourrages distribués	199 kg MS	68 kg MS	60 TMS	24 TMS
Concentrés produits	0 kg	0 kg	0 T	0 T
Concentrés achetés	73 kg	75 kg	25 T	4 T
Concentrés distribués	73 kg	75 kg	25 T	4 T
Paille achetée pour litière*	48 kg/brebis		13,5 T	

* complétée par de la fougère récoltée sur les landes.

L'UTILISATION DES SURFACES

Représentation schématique



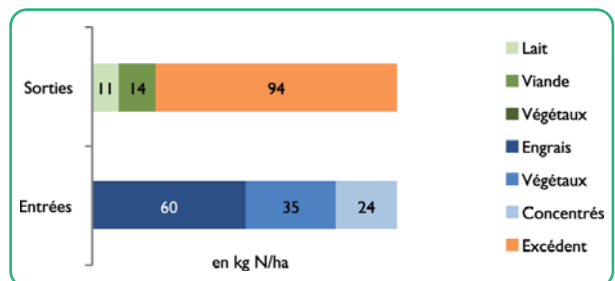
Récolte

	ha	rdt/ha	quantité
Foin 1 ^o coupe	15	2,5 TMS	37,5 TMS
Regain	8	1,5 TMS	12 TMS
Enrubanné	1	2,5 TMS	2,5 TMS

La totalité des surfaces en prairies peut être pâturée toute l'année. 16 ha sont fauchés en fin de printemps et les surfaces en pente non mécanisables sont réservées exclusivement au pâturage. La fertilisation minérale se limite à 60 unités d'azote par hectare sur les 22 hectares de prairies permanentes. Le fumier produit sur l'exploitation est épandu sur les surfaces épandables.

LE BILAN DES MINÉRAUX

Bilan azoté hors fixation symbiotique



Les entrées sont constituées par les achats d'engrais, de fourrages et de concentrés. Les exportations couvrent 21 % des entrées et sont composées pour plus de la moitié par la viande. L'excédent hors fixation symbiotique est de 94 kg d'azote, 10 kg de phosphate et 40 kg de potasse par ha de SAU.

LES MOYENS DE PRODUCTION

Bâtiments

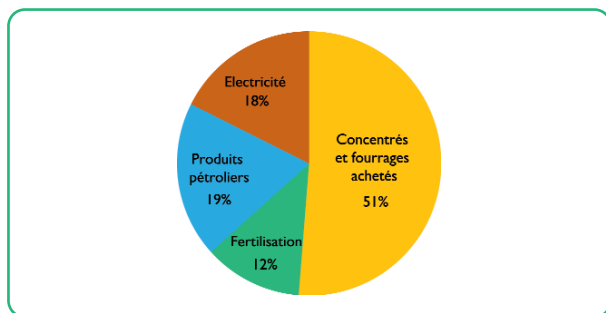
- Bergerie fonctionnelle équipée d'un bloc traite
- Hangar de stockage du matériel et des fourrages

Matériel

- **Propriété** : tracteur 4 RM 60 CV + fourche, faneuse, andaineuse, motofaucheuse
- **Copropriété** : transporteur, faucheuse, roundballer, remorque, épandeur

LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

Détail des consommations d'énergie de l'atelier ovin lait (hors construction bâtiments et matériel)

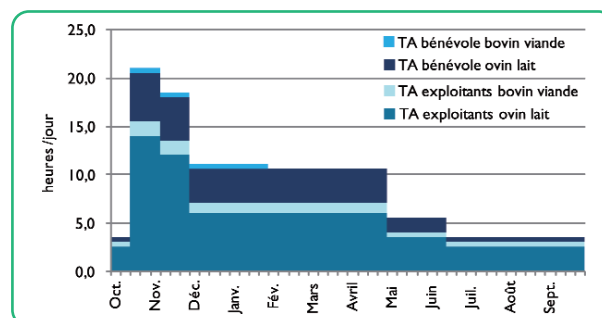


Plus de la moitié des consommations d'énergie de l'atelier ovin lait concerne l'alimentation. Au total, elles s'élèvent à 13 300 mégajoules pour 1000 litres de lait (372 EQF). Au niveau global de l'exploitation, la consommation d'énergie s'élève à 24 400 mégajoules par ha de SAU (682 EQF).

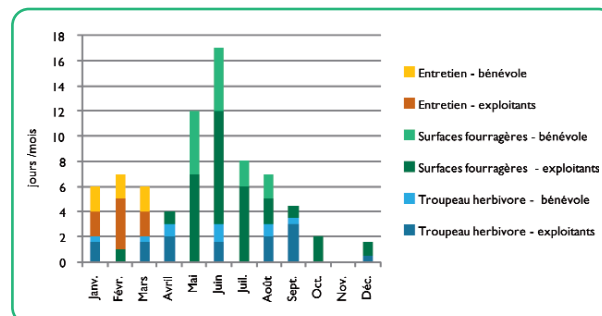
LE TRAVAIL

La méthode bilan travail différencie deux types de travaux : le **travail d'astreinte** quantifié en heures/jour qui s'effectue quotidiennement, difficile à concentrer et peu différé (surveillance, alimentation, traite...) et le **travail de saison** quantifié en jours/mois qui réunit les travaux saisonniers plus faciles à reporter (vaccinations, récolte, traitements) et les travaux d'entretien. Deux catégories de main-d'œuvre sont également distinguées : la cellule de base (travailleurs permanents) et les bénévoles. Le temps disponible calculé indique la marge de manœuvre en temps et correspond au temps qu'il reste à la cellule de base pour les activités non comptabilisées, agricoles ou non (comptabilité, relations fournisseurs, réunions, entretien du matériel).

Répartition annuelle du travail d'astreinte



Répartition annuelle du travail de saison



EN CHIFFRES

Travail d'astreinte annuel : 3 200 heures au total,
dont 1 600 heures /pCB*
TA atelier ovin lait : 8,7 heures/brebis
TA herbivores : 54 heures/UGB

Travail de saison annuel : 75 jours au total,
dont 42 jours /pCB
TS herbivores : 0,3 j./UGB
TS surfaces : 2 j./ha

Temps disponible annuel calculé : 850 heures /pCB

* personne de la cellule de base (travailleurs permanents)

Dans ce système, le travail réalisé par la main-d'œuvre bénévole représente 30 % du travail d'astreinte et 33 % du travail de saison.

LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Élevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Élevage.

LES PARTENAIRES FINANCIERS

Ce document a été élaboré et édité avec le soutien financier de l'Union Européenne (FEADER) et du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (CasDAR).

Les données mobilisées pour sa réalisation ont été collectées dans le cadre du dispositif Réseaux d'élevage soutenu financièrement par FranceAgriMer.



Novembre 2011

Document édité par l'Institut de l'Élevage - 149 rue de Bercy, 75595 Paris cedex 12
www.idele.fr - ISBN : 978 2 36343 164 6 - PUB IE : 00 11 57 031